

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 02 Mai 2018

Dossier complet le : 07 Mai 2018

N° d'enregistrement : F. 974. 12. P. 00204

1. Intitulé du projet

Réhabilitation du Parc du Colosse - Saint André

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : MAIRIE DE SAINT ANDRE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Jean-Paul VIRAPOULLE -Maire

RCS/SIRET : 2 1 9 | 7 4 0 | 0 9 9 | 0 0 0 | 1 1 | Forme juridique : Administration publique générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Le projet couvre un terrain d'assiette de 5.13 ha et la surface de plancher créé est de 361.65 m ²
44.d	L'aménagement du Parc du Colosse prévoit l'installation d'autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir en moyenne 500 personnes par jour

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet y compris les éventuels travaux de démolition

La réhabilitation du parc du Colosse regroupe un nombre d'équipements très important à l'échelle de la commune. L'entrée du parc sera restructurée avec des bâtiments neufs, qui viendront marquer l'entrée et encadrer la place à l'arrière. Deux bassins animeront la place et formeront un premier plan attractif pour les kiosques de derrière.

Le programme des jeux et équipements intégrera le skatepark et city stade de part et d'autre de l'allée centrale du parc (à la place des décaissements existants), bien visibles depuis les terrasses des restaurants. A l'Est se situe des jeux d'eau et une aire de jeux développée autour de la thématique des «îles de pirates», avec différents îlots organisés autour du bateau de pirates existant. Au Nord se trouvera une zone plus tranquille, avec un labyrinthe à explorer dont la forme en vue aérienne représente l'empreinte du Colosse. Un belvédère depuis lequel on embrassera l'ensemble du parc complétera les équipements.

Le rapport fourni en annexe du présent formulaire détaille précisément le projet de réhabilitation du Parc du Colosse.

ARRIVÉE

Le 02 MAI 2018

Préfecture de la Réunion
Direction des Relations Externes
et du Cadre de Vie

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'intéresse à la requalification du bâti et de sa place centrale, véritable porte d'accès au parc du Colosse. L'attractivité de ce site est inféodée à la mise en valeur des éléments architecturaux existants et la définition de leurs usages.

À l'orée de ce quartier de vie actif de jour comme de nuit, le périmètre d'intervention prend également en compte les équipements ludiques/récréatifs structurants. Suite à une réflexion globale et collective partagée par l'ensemble des acteurs du renouveau de ce Parc, il a été décidé d'implanter le Skatepark, les jeux d'eau/secs et le plateau événementiel en périphérie immédiate du cœur de vie pour densifier les usages et impulser une nouvelle dynamique positive.

L'objectif est donc de compléter et d'élargir l'offre d'activités afin d'engranger une dynamique sur un site déjà existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet dans sa phase travaux consiste à :

- Réaliser de nouveaux bâtiments : 361.65 m²
- Démolition de bâtiments : 156.57 m²
- Aménager skatepark
- Aménager des jeux de nature
- Aménager un labyrinthe : l'empreinte du Colosse
- Aménager le city stade
- Aménager des jeux d'eau
- Aménager la place centrale
- Aménager des kiosques
- Reprise des réseaux secs et réseaux AEP et EU si nécessaire
- Reprise des réseaux EP si nécessaire en favorisant l'infiltration (aucun exutoire ne sera créé, on utilisera les exutoires et réseaux communaux existants)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parc du Colosse s'organise autour de 4 pôles contenant des équipements.

L'ensemble de ces pôles présentent une atmosphère différente et sont adaptés à un public intergénérationnel. L'axe principal assure l'innervation du site et permet de relier l'ensemble des centres d'intérêt.

À l'entrée du site on retrouve le pôle événementiel qui s'articule autour de la place et de l'espace scénique. Le corps bâti accueillera des restaurants, boutiques, bar, locaux pour la gestion du site et autres activités commerciales adaptés au site (porteurs de projets). Deux grandes toiles métalo-textiles permettront aux restaurateurs de se prémunir des aléas climatiques (pluie...). Ponctuellement, la placette pourrait se transformer en lieu de rassemblement pour des événements particuliers (projection de films/événements sportifs nationaux, cours de danse...)

La grand kiosque une fois restauré pourra être sollicité pour recevoir des petites manifestations privées, des journées bien-être en entreprise...

Dans le prolongement du kiosque, un espace est aménagé autour du podium pour accueillir des concerts, spectacles, pièces de théâtre.... Une programmation riche et éclectique annoncé sur la plateforme web du parc du Colosse permettra de diffuser l'information au sein de la société réunionnaise.

Le pôle ludique familial s'implante au niveau des concavités existantes (bassins de rétention des eaux pluviales) et du secteur ombragé déjà occupé par le bateau échoué.

Les dépressions seront aménagés en skatepark et en city stade. Ces grands équipements sportifs seront visibles depuis les terrasses offrant un spectacle quotidien aux curieux des sports acrobatiques.

Le pôle ludique sera complété par une aire de jeux secs pour enfants et adolescents regroupée autour du bateau pirate.

Les jeux secs sont insérés entre les arbres de façon à préserver au maximum les sujets présentant une valeur patrimoniale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface global du projet :	5.13 ha
Surface de bâti construit :	361.65 m ²
Surface de bâti démoli :	156.57 m ²
Surface de bâti existant :	654.63 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parc du Colosse - Chemin Champ Borne - 97440 Saint André

Coordonnées géographiques

Long. 20° 55' 39" 99S Lat. 55° 39' 41" 09E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Saint André

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7.1 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non

4.7.1.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?

[Empty space for project description and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive GARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint André
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la commune de Saint-André a été approuvé le 25 juin 2014 par arrêté préfectoral N°3843. Une procédure de révision est enclenchée par la Préfecture. La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Réunion est chargée de l'élaboration du projet de PPR multi-risques (inondation et mouvements de terrain). La totalité de la zone du projet intercepte la zone de prescription d'aléa faible B3.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il dans ou à proximité de :	OUI	NON	lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune espèce de flore remarquable n'a été identifié sur la zone d'étude. La majorité des espèces remarquables a été identifié au niveau des abords du bassin du Colosse. Le constat est identiques pour l'avifaune patrimoniale. Concernant les chiroptères, ils sont présents à l'entrée du site coté bassin du Colosse. La zone présente un enjeu autour du bassin de baignade mais pas au niveau de la zone projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude intercepte la zone de prescriptions (B3). Le zonage B3 correspond à l'aléa faible inondation . Comme présenté dans le paragraphe 5.8.2 de l'annexe à l'étude au cas par cas, le projet est compatible avec avec le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les jeux d'eau seront alimentés par le réseau d'eau potable afin de s'affranchir de tout risque potentiel.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une augmentation du trafic est sans doute à attendre avec le projet. Cette augmentation ne présente pas de risque particulier car le nombre de places de parking et le réseau routier sont en capacité d'accueillir les 500 personnes par jour attendues. En effet, le Parc du Colosse ne fonctionnent pas à son optimum aujourd'hui car l'objectif du projet est de le rénover afin d'utiliser les équipements existants. Un projet de giratoire permettant l'accès au Parc du Colosse depuis la RD47 est autorisé et sera mis en œuvre prochainement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il n'ait pas prévu de créer de nouveaux points de rejet dans le milieu naturel, les exutoires existants sont conservés en l'état. A l'échelle du ré-aménagement du parc du Colosse, la gestion alternative des eaux de pluie repose sur plusieurs dispositifs : noues paysagères, ouvrages de rétention, utilisation de revêtements poreux et bâti bioclimatique avec des toitures végétales ou stockantes.</p> <p>Par ailleurs, le rejet des eaux pluviales sera fait dans des réseaux existants et autorisés.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif d'améliorer l'aspect paysager du Parc déjà existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ayant une vocation touristique engendrera un flux de touristes et de promeneurs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de giratoire permettant l'accès au Parc du Colosse depuis la RD47 est autorisé et sera mis en œuvre prochainement. Ce giratoire permettra d'améliorer la circulation sur le site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un état initial de la zone a été établi et est fourni dans l'annexe à l'étude au cas par cas.

Les effets et mesures ont été définis au chapitre 6 de l'annexe à l'étude au cas par cas.

Le projet aura une incidence faible voir négligeable sur les eaux et la faune.

Des effets positifs sont prévus en terme d'aménagement paysager et pour l'activité touristique de la zone.

Les mesures préconisées sont des mesures à mettre en place dans le cadre des travaux. Des préconisations seront imposées aux entreprises dans le CCTP Travaux afin de respecter le site pendant toute la durée des travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le potentiel touristique du parc n'est aujourd'hui pas utilisé à son optimum. Le projet porte sur un parc existant et a pour objet de le redynamiser pour retrouver une fréquentation équivalente à celle lors de sa création. Un état initial de l'environnement complet a été réalisé qui a démontré la faible sensibilité du site.

Le projet de réhabilitation du Parc du Colosse va permettre de donner un nouveau souffle tout en profitant d'un foncier périphérique détenu par la Collectivité.

Le projet de réhabilitation du Parc du Colosse va permettre d'élargir l'offre d'activités afin d'engranger une dynamique touristique. Par ailleurs, le projet de réhabilitation permettra d'améliorer l'aspect paysager du site.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Saint Paul** le **30/04/2018**

Signature  **Marie-Lise CHANE TO**
Maire de Saint Paul